

CONSEIL MUNICIPAL Rapport au Conseil

JEUDI 23 JUIN 2022 à 19H30

Salle du Conseil

Ouverture de la séance 19h33

Fin de la séance 21h37

1 - Karine HUNKELER	P	7 – Laurence LAINE	Р	13 – Michèle BELLET	P
2 - Gilles FRELAUT	Р	8 – Sandrine LUCAS	P	14 – Véronique BRUNEL	Р
3 - Mireille ELIE	Р	9 – Valérie FERLET	AP	15 – Jocelyne VASSE	Р
4 – Pascal TACCONI	Р	10 – Jean-Marc PRUVOST	AP	16 – Daniel MONFRAY	Р
5 - Sabrina CATEL	AP	11 – Jacky HUCHER	AP	17 – Oriane MARTINON	AP
6 – Daniel POULLAIN	AP	12 – Armelle MOUSSE	Р		•

Pouvoirs:

Oriane MARTINON donne pouvoir à Pascal TACCONI Sabrina CATEL Donne pouvoir à Karine HUNKELER Jean-Marc PRUVOST donne pouvoir à Armelle MOUSSE Daniel POULLAIN donne pouvoir à Laurence LAINE Valérie FERLET donne pouvoir à Daniel MONFRAY Jacky HUCHER donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : //

Absents://

Nomination d'un secrétaire de séance : Pascal TACCONI

Désignation d'un auxiliaire au secrétaire de séance : **Madame Amélie ANTUNES**, Directrice Générale des Services

Madame la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées y compris celle relatives aux élections dans les différentes commissions, l'unanimité est obligatoire.

VOTE			
Abstention	Contre	Pour	
/_	_/_	17	

I. ADMINISTRATION GENERALE

❖ Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2022

Approbation du procès-verbal du CM du 05 avril 2022

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
/		

31/2022 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de renouveler la liste :

Commission actuelle

Délégués titulaires :

Liste 1: Gilles FRELAUT, Vincent BEUZELIN

Liste 2: Jean-Marc PRUVOST

Délégués suppléants :

Liste 1:

Liste 2 : Jacky HUCHER

Nouvelle commission

Délégués titulaires :

Liste 1 : Gilles FRELAUT / Pascal TACCONI

Liste 2: Jean-Marc PRUVOST

<u>Délégués Suppléants</u>:

Liste 1: Sandrine LUCAS / Laurence LAINE

Liste 2 : Jacky HUCHER

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer des membres titulaires et suppléants.

VOTE				
Abstention Contre Pour				
/_	_/_	17		

32/2022 - Election des membres du Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de remplacer le membre démissionnaire :

Commission actuelle

<u>Titulaires</u>: Laurence LAINE, Sabrina CATEL, **Vincent BEUZELIN**, Gilles FRELAUT <u>Suppléants</u>: Pascal TACCONI, Valérie FERLET, Sandrine LUCAS, Jocelyne VASSE

Remplaçant (e): Daniel MONFRAY

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE			
Abstention/_	Contre /	Pour 17	

33/2022 - Election des membres de la Commission de DSP

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de remplacer le membre démissionnaire :

Commission actuelle

Titulaires : Pascal TACCONI, Gilles FRELAUT, Daniel POULLAIN Suppléants : **Vincent BEUZELIN**, Daniel MONFRAY, Sabrina CATEL

Remplaçant (e): Sandrine LUCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre suppléant.

VOTE			
Abstention	Contre	Pour	
/_	_/_	17	

34/2022 - Election des membres du SIAEPA des Grandes Ventes

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

Commission actuelle

Titulaires: Pascal TACCONI, Gilles FRELAUT,

Suppléants : Vincent BEUZELIN,

Remplaçant (e): Daniel MONFRAY

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre suppléant.

VOTE				
Abstention Contre Pour				
/	_/_	17		

35/2022 - Election des membres du SIAEPA des 3 sources

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

Commission actuelle

Titulaires: Pascal TACCONI, Vincent BEUZELIN,

Suppléants : Gilles FRELAUT,

Remplaçant (e): Daniel MONFRAY

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE				
Abstention Contre Pour				
/_		17		

36/2022 - Election des correspondant – Bailleurs Sociaux télé-assistance

Suite à la démission de Madame Philippine CARTEL, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

Correspondantes actuelles

Titulaires: Sabrina CATEL, Philippine CARTEL

Remplaçant (e): Jocelyne VASSE

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE			
Abstention	Contre	Pour	
	/	17	

37/2022 - Partenariat - Convention d'Objectifs et de Moyens - Association Caravelles

Considérant l'ambition de la Ville de Saint-Saëns de construire une Ville éducatrice pour les enfants et les jeunes, une ville équilibrée qui donne à chacun les chances de son épanouissement, qui garantit une qualité de vie et forme des citoyens capables d'affronter les changements sociétaux.

Cet enjeu répond à un objectif de cohésion sociale qui se construit jour après jour ; elle se prépare, s'anticipe par des actions éducatives, de prévention, d'animation qui vont permettre de prendre pleinement à l'âge adulte, la mesure de sa fonction d'adulte citoyen et responsable.

Il est souhaité mener une politique en faveur de l'accompagnement global des jeunes de 10/18 ans dans leurs parcours éducatifs.

Ainsi, la politique jeunesse de Saint-Saëns s'articule autour de 5 orientations majeures et vise à mobiliser tous les moyens et partenaires du territoire afin d'assurer la cohérence des actions conduites en faveur des jeunes.

Elle vise à :

- 1. Favoriser l'information et l'orientation du jeune (scolaire, personnelle, professionnelle)
- 2. Accompagner le jeune dans une dynamique de projets individuels et collectifs
- 3. Conduire des actions de sensibilisation et de prévention
- 4. Développer les loisirs éducatifs
- 5. Accompagner et valoriser les pratiques culturelles des jeunes

Cette politique publique portée par la ville suppose de développer les synergies sur le territoire. A ce titre, la ville s'engage à accompagner l'association CARAVELLES, dans la durée afin de pouvoir tracer des perspectives qui permettront de mieux anticiper les évolutions des projets, les évolutions structurelles au service de la jeunesse.

La présente convention est consentie pour une durée de **2 ans reconductible**, et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'association s'engage à :

- Développer les actions de prévention auprès des jeunes de 10 à 18 ans afin de limiter les situations de crise, les comportements à risques et les actes de délinquance.
- Responsabiliser les jeunes et favoriser leur autonomie sont les principaux objectifs éducatifs poursuivis. Ceux-ci se déclinent autour du développement du sens critique des jeunes, de l'inscription dans une démarche constructive par le respect de l'autre et l'apprentissage des règles du jeu démocratique.
- Créer un lieu ressource pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes (besoin de se retrouver, d'échanger, de concevoir des projets ensemble, d'être écoutés et conseillés).

La ville s'engage à :

- Mettre à disposition le local (ancien bassin versant)
- Mettre à disposition le mini-bus
- Verser une subvention de fonctionnement annuelle (du 1^{er}/09 au 31/08) de 30 000.00 € pendant la durée de la convention sous réserve que les obligations de chacun soient respectées.

La co-écriture de la convention est en cours et le document finalisé sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour avis avant signature.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette action de partenariat avec l'Association Caravelles.

VOTE				
Abstention Contre Pour				
/	_/_	17		

CBE – Modification des statuts

POINT REPORTE

II. FINANCES

38/2022 - Décision Modification n° 1 - Budget Principal - Section Fonctionnement

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

Section Fonctionnement

Chap.	Articles	Mouve	ements	Objet
011	615232 – Réseaux	-8 000.00 €		Régularisation chèques
67	6714 – Bourses et Prix		+8 000.00 €	cadeaux
012	64131–Rémunération non titulaire	-30 000.00 €		Subvention à l'Association
65	6574–Subvention aux Associations		+30 000.00 €	Caravelles - Convention

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM1.

VOTE			
Abstention	Contre	Pour	
		17	

<u>39/2022 - Décision Modification n° 2 – Budget Principal – Section Investissement</u>

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

Section Investissement

Chap.	Articles	Mouvements		Objet
23	2313 - Constructions	-110 000 €		Toiture Cinéma-Théâtre
21	21318 – Autres Bâtiments		+110 000 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM2.

VOTE			
Abstention/_	Contre /	Pour 17	

40/2022 - Décision Modification n° 3 - Budget SPANC - Section Investissement

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

Section Investissement

Chap.	Articles	Mouve	ements		Obje	et
040	2803 – Frais d'études,	-10 000 €		Equilibre	_	Opérations
20	203 – Frais d'études,		+10 000 €	d'ordres		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM3.

VOTE			
Abstention	Contre	Pour	
/	/	17	

41/2022 - Tarifs Communaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs qui prendront effet au 1^{er} septembre 2022.

En voici le détail :

CIMETIERE		
Concession cimetière – 30 ans	220.00€	
Concession cimetière – 50 ans	377.00 €	
Concession enfant	110.00 €	
Concession cave-urnes	518.00 €	
Columbarium – 30 ans	600.00€	
Columbarium – 50 ans	1 000.00 €	
Jardin du souvenir (dépôt et plaque)	31.00 €	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			
Sous condition d'autorisation municipale			
Terrasses, étalage sans emprise supérieur à 5 m²	1.00 € / m² / mois		
Terrasses, étalage avec emprise (véranda, pergola, terrasse bois,)	2.00 € / m ² / mois		
Pose d'échafaudage	5.00 € ml / semaine		
Pose de bennes	10.00 € / jour calendaire		
Pose de grue ou nacelle	10.00 € / jour calendaire		
Stationnement divers pour travaux, livraison, déménagement	5.00 € /place/jour calendaire		
Stationnement permanent véhicule poids lourds bus - Zone des Aulnaies	100.00 € / mois		
Stationnement permanent pour véhicule léger (habitat locatif sous réserve d'autorisation et selon secteur)	150.00 € à 300.00 € / place / an		
Emplacement réservé pour stationnement convoyeurs de fonds	600.00 € / mois		
Autorisation de voirie pour convoyeurs de fonds	300.00 € / mois		
Foire à tout : emplacement	2.00 € ml		
Marché : emplacement habituel	0.60 € ml		
Marché : emplacement occasionnel	0.75 € ml		
Marché Forfait branchement	2.40 € ml		
Chapiteau	20.00 € / jour		

BORNES ELECTRIQUES	
Utilisation du service 30 min – Prise T2/T3	1.00 €
Utilisation du service 1 h – Prise T2/T3	1.50 €
Utilisation du service 1h30 – Prise T2/T3	2.50 €
Utilisation du service 2h – Prise T2/T3	3.50 €
Utilisation du service 2h30– Prise T2/T3	4.50 €
Utilisation du service 3h – Prise T2/T3	5.50 €
Utilisation du service 3h30 – Prise T2/T3	6.50 €
Utilisation du service 4h – Prise T2/T3	7.50 €
Utilisation du service 4h30 – Prise T2/T3	8.50 € + 1 € par ½ h
Utilisation du service de 0 à 2 h – Prise Domestique	1.50 €
Utilisation du service de 2h30 à 4 h– Prise Domestique	2.50 €
Utilisation du service au-delà de 4h30 – Prise Domestique	3.50 € + 1 par ½ h

FOIRE SAINTE CATHERINE		
Manège de 0 à 200 m²	0.40 € / m² / jour	
Manège de 200 m² et plus	0. 32 € / m² / jour	

TARIFS « FETE DU CHOU »		
Repas adulte 20.00 €		
Repas enfant	10.00 €	
Vente de la brochure	2.00 €	

BUVETTES		
Crêpe sucre	1.50 €	
Crêpe Chocolat/Confiture	2.00 €	
Sandwichs	3.50 €	
Cannette ou bouteille 25 cl – Bière	2.00 €	
Cannette ou bouteille 25 cl – jus de fruit	2.00 €	
Verre de vin rouge, blanc, rose -	2.00 €	
Verre de cidre	1.00 €	
Verre de Kir	2.00 €	
Verre de Crémant	2.00 €	
Ricard	2.00 €	
Whisky	2.00 €	
Bouteille de vin : rouge, blanc, rosé	6.00 €	
Bouteille de crémant	8.00 €	
Bouteille de cidre	4.00 €	
Bouteille d'eau 1.5L	1.00 €	
Bouteille d'eau 0.5L	0.50 €	
Café/chocolat/thé	1.00 €	
Part de gâteau	1.50 €	

ENTREE CINEMA, THEATRE, MANIFESTATION, CONCERT (Hors Ciné Seine)		
Tarif THEATRE : Plein Tarif 8.00 €		
Tarif THEATRE: Tarif réduit -12 ans	4.00 €	
Tarif CONCERT : Plein Tarif	10.00 €	
Tarif CONCERT : Tarif réduit -12 ans	5.00 €	

LOCATION SALLES		
Fonces du Visier La Truite (Commune)	145.00 € / jour	
Espace du Vivier – La Truite (Commune)	209.00 € / WE	
Espaça du Viviar - La Truita (hors communa)	181.00 € / jour	
Espace du Vivier – La Truite (hors commune)	249.00 € / WE	
Foreca du Vivier La Brachet (Communa)	226.00 € / jour	
Espace du Vivier – Le Brochet (Commune)	324.00 € / WE	
Espace du Vivier La Brachet (bars commune)	291.00 € / jour	
Espace du Vivier – Le Brochet (hors commune)	375.00 € / WE	
Forest du Vision de Courses (Consesses)	375.00 € / jour	
Espace du Vivier – Le Saumon (Commune)	415.00 € / WE	
Fances du Visian : La Caura en (Hara Caranaura)	449.00 € / jour	
Espace du Vivier – Le Saumon (Hors Commune)	502.00 € / WE	
Espace Le Garage – Cérémonie	90.00 € / jour	
Espace Le Garage - Expositions	Gratuit	
Location vaisselle (couvert + verre)	1.00 € / personne	
Caution	1 x montant location	

LOCATION DE MATERIELS AUX PARTICULIERS SAINT SAENNAIS		
Table ovale + 10 chaises – Retrait Sce Technique	5.00 €	
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Retrait Sce Technique	2.50 €	
Barnum 3 m X 3 m - Retrait Sce Technique	10.00 €	
Table ovale + 10 chaises – Livré	20.00 €	
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Livré	10.00 €	
Barnum 3 m X 3 m - Livré	40.00 €	

LOCATION DE MATERIELS AUX ASSOCIATIONS, COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS SAINT SAENNAIS		
Table ovale + 10 chaises – Retrait Sce Technique Gratuit		
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Retrait Sce Technique Gratuit		
Barnum 3 m X 3 m - Retrait Sce Technique	Gratuit	
Table ovale + 10 chaises – Livré	20.00 € - Gratuit 1 fois/an	
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Livré	10.00 € - Gratuit 1 fois/an	
Barnum 3 m X 3 m - Livré	40.00 € - Gratuit 1 fois/an	

BIBLIOTHEQUE		
Abonnement Adulte Commune	7.00 €	
Abonnement Adulte Hors Commune	10.00 €	
Abonnement -18 ans	0.00 €	
Livre Saint-Saëns (5 Tomes)	20.00 € / Tome	
Livre – André Lejeune »	30.50 €	
Photos Expositions – Plein Tarif	15.00 €	
Photos Expositions – Tarif réduit	10.00 €	
Désherbage photos	5.00 €	

SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE		
Impression A4 noir et blanc	0.10 €	
Impression A4 couleur	0.15 €	
Impression A3 noir et blanc	0.20 €	
Impression A3 couleur	0.30 €	
Association Impression A4 noir et blanc	0.05 €	
Association – Impression A4 couleur	0.10 €	
Association – Impression A3 noir et blanc	0.10 €	
Association – Impression A3 couleur	0.15 €	
Envoi de documents administratifs	Tarifs en vigueur	
Bois de chauffage	40.00 € /stère	
Animaux : Frais de mise en fourrière	40.00 € / 1er jour	
Animaux : Frais de mise en fourrière	20.00 € / jours suivats	

CANTINE	
Tarif Commune	3.50 €
Tarif Hors Commune	7.00 €

GARDERIE		
Tarif Matin Commune	1.70 €	
Tarif Matin Hors Commune	2.00 €	
Tarif Soir Commune	3.70 €	
Tarif Soir Hors Commune	4.00 €	
Tarif Journée Commune	4.50 €	
Tarif Journée Hors Commune	5.00 €	

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
1	_/_	_16_

42/2022 - Bornes Electriques - Convention de mandat

Les bornes électriques seront mises en service très prochainement sur la commune de Saint-Saëns. Les différents tarifs ont été listés dans les « tarifs 2022 » toutefois il est nécessaire de conventionner avec la Société SGA (mandataire) afin d'appliquer les tarifs de recharge de véhicules électriques.

La convention a pour objet de mandater la Société SGA Industries pour encaisser et tenir une comptabilité détaillée de toutes les recettes liées à la perception des redevances de stationnement avec un service associé de recharge de véhicules électriques.

A chaque fin de semestre, le mandataire reverse le montant des recettes acquises pour le compte du mandant. La rémunération du mandataire est de 10 % de la perception des recettes de stationnement. La convention est valable pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mandat.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
/_	/_	17

43/2022 - Subvention de fonctionnement - Association Caravelle

Comme précédemment détaillé, il est proposé le versement à l'Association Caravelles d'une subvention de 30 000.00 € par an (sous réserve de la signature entre les parties de la convention d'Objectifs et de Moyens).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de la subvention.

VOTE		
Abstention/_	Contre/	Pour 17

44/2022 - Subvention de fonctionnement - APEL Ste Marie

Lors de la réalisation du Budget Primitif 2022 de la commune, il a été inscrit dans l'annexe 4, B1.7 une subvention de 3 500.00 € à l'OGEC de Ste Marie, or c'est l'APEL qui a fait l'objet d'une demande de subvention et non l'OGEC.

Il convient donc de modifier le nom de l'association pour le versement de cette subvention de fonctionnement 2022 :

Subvention de fonctionnement 2022 de 3 500.00 € à verser à l'APEL Ste Marie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de la subvention.



Abstention	Contre	Pour
/	_/_	17

III. PATRIMOINE / URBANISME / VOIRIE

Vente de l'ancienne propriété ROUET

POINT REPORTE

45/2022 - Ventre des Terrains Bellevue

Les terrains de la résidence de Bellevue sont en vente depuis 2008, à ce jour il reste les lots :

- Lot D AN373 de 1 003m² au prix de 56 669.50 €
- Lot I AN 366 de 807 m² au prix de 45 595.50 €
- Lot P/Q AN 359 de 958 m² et An 374 de 472 m² (non constructible) au prix de 54 127.00 €

A ce jour il n'y a aucune proposition d'acquisition et d'après une étude menée par un constructeur (construction pour la SCI ALCAYO), l'inclinaison des terrains engendre un coût important de construction estimé entre 5 000.00 € et 10 000.00 €.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de réduire le prix du m² de 20 %, à savoir 47.08 €/m²

- Lot D = 47 221.24 €
- Lot I = 37 993.56 €
- Lot P/Q = 45102.64 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette baisse de prix.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
/	_/_	17

IV. RESSOURCES HUMAINES

46/2022 - Journée de Solidarité

Il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Ainsi il est proposé d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Le Lundi de Pentecôte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la journée de solidarité fixée au Lundi de Pentecôte.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
J_	_/_	17

47/2022 - Convention de mise à disposition d'un agent

La commune de Maucomble a sollicité la municipalité afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnant sur le transport scolaire du soir du RPI de Maucomble.

La demande porte sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h00 et consiste à accompagner les enfants du RPI de Maucomble de la sortie de l'école à l'arrêt de bus de Maucomble. L'agent sera déposé devant l'école de la Varenne après la tournée de bus.

Ainsi la municipalité propose de mettre à disposition un agent pour exercer les fonctions d'accompagnatrice scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour une durée d'un an renouvelable.

Les conditions de travail de l'agent sont énumérées ci-dessous :

- L'agent est mise à disposition les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h40 pour une durée de 30 minutes afin d'accompagner les enfants du regroupement du RPI de Maucomble lors des trajets en bus Ecoles/Maucomble.
- La situation administrative de l'agent reste gérée par la Commune de Saint-Saëns.
- La Commune de Saint-Saëns versera à l'agent la rémunération correspondante à son grade ou à son emploi qu'elle occupe dans sa collectivité d'origine (*Traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi*).
- La Commune de Maucomble remboursera à la Commune de Saint-Saëns le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent sur présentation d'un titre de recette trimestriel émis par la Commune de Saint-Saëns.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette mise à disposition.

VOTE		
Abstention/_	Contre /	Pour 17

Fin du Conseil Municipal